

Fiche technique FRUCTUS

Planifier des vergers de plein vent à haute tige

Les arbres à haute tige de plein vent offrent un habitat devenu rare à de nombreux animaux dont des oiseaux, chauves-souris et insectes. L'ordonnance sur les paiements directs et IP-Suisse promeuvent donc les vergers de plein vent à haute tige moyennant des contributions financières et des points de biodiversité.

L'ordonnance sur les paiements directs tout comme IP-Suisse posent certaines conditions pour les nouvelles plantations.

Les arbres de plein vent à haute tige se plaisent spécialement au plat sous des climats favorables. Quelques espèces et variétés supportent aussi des sites moins favorisés; Il faut donc intégrer ces choix

dans les réflexions préparatoires à toute nouvelle plantation. Il faut choisir autant que possible des variétés résistantes aux maladies pour minimiser la protection phytosanitaire. IP-Suisse a donc élaboré en collaboration avec FRUCTUS une liste de variétés de pommier et de poirier rustiques adaptées à la culture en plein vent.

Un même verger peut abriter plusieurs espèces fruitières. Il est conseillé de planter les espèces par blocs pour assurer l'efficacité de la protection phytosanitaire et des récoltes.

Lors de la planification, il faut aussi réfléchir à l'utilisation et à la commercialisation des fruits. Les récoltes des vergers plus modestes

se prêtent en règle générale à la vente directe ou à l'autoapprovisionnement.

Mais il ne faut pas sous-estimer la masse de travail générée par la récolte. Celle des fruits à noyau est particulièrement chronophage; le secouage est un mode de récolte efficace envisageable selon la méthode de mise en valeur. En choisissant une espèce ou une variété à planter, il faut dans tous les cas faire son choix de sorte que la récolte ne coïncide avec aucun pic de travail préexistant.

Les agricultrices et agriculteurs IP-Suisse peuvent demander directement à FRUCTUS des conseils personnalisés pour le choix des espèces et des variétés.

Pommiers



Sol: Tous les types de sol, excepté les sols très secs ou imperméables à l'eau.

Climat: Peu exigeant en ce qui concerne les températures et la pénétration de la lumière, sensibles au gel tardif.

Altitude maxi: 1000 m, les sites plus élevés sont possibles mais à évaluer au cas par cas.

Poiriers



Sol: Sols profonds et fertiles avec un pH neutre. Les poiriers supportent les emplacements secs et plus humides, mais ils développent des carences en cas de pH élevé.

Climat: Site tempéré en été et bonne exposition à la lumière.

Altitude maxi: 800 m, les sites plus élevés sont possibles mais à évaluer au cas par cas.

Cognassiers



Sol: Pas d'exigence particulière, préférence pour des sols légèrement acides à neutres, perméables, sableux à mi-lourds.

Climat: Préférence pour des emplacements ensoleillés à l'abri des vents.

Si vous plantez des cognassiers, vous devez impérativement vérifier régulièrement et minutieusement l'absence de feu bactérien et, au besoin, assainir les arbres rigoureusement.

Pruniers



Sol: Supporte aussi les sites humides, mais pas les sols hydromorphes.

Climat: Grande capacité d'adaptation aux conditions climatiques et de site, préférence pour des sites plus tempérés.

Altitude maxi: 1000 m, les sites plus élevés sont possibles mais à évaluer au cas par cas.

Cerisiers



Sol: Pas d'exigence particulière, poussent sur sol peu profond ou lourd, tolérants au calcaire mais sensibles aux sols tassés, anaérobies.

Climat: En général peu exigeants mais sensibles au temps froid et humide pendant la floraison.

Altitude maxi: 1000 m, les sites plus élevés sont possibles mais à évaluer au cas par cas.

À cause de la Drosophile du cerisier et de la Mouche de la cerise, il est indiqué de choisir des variétés à maturité hâtive, car elles sont normalement moins exposées à la pression de ces ravageurs.

Noyers



Sol: Plutôt peu exigeants, se plaisent sur des sites variés. Les sols humides, légèrement sableux et profonds sont idéaux.

Climat: Préférence pour des sites doux à modérément tempérés.

Les noix suisses sont recherchées et peuvent constituer un produit de niche intéressant en vente directe. Il faut pouvoir laver et sécher les noix sur l'exploitation. Plusieurs huileries en Suisse mettent en valeur les noix, certaines traitant les petits lots. FRUCTUS publie sur www.fructus.ch une liste d'huileries situées en Suisse.

Exigences de l'ordonnance sur les paiements directs

Contribution à la biodiversité selon l'OPD (extrait, état 2021)

Niveau de qualité I

Les arbres à haute tige touchent la contribution à la biodiversité de CHF 13.50 par pied et année pour le niveau de qualité I, s'ils remplissent notamment les exigences ci-dessous:

- Les espèces donnant droit à la contribution sont les fruitiers à pépins, les fruitiers à noyau, le noyer et le châtaignier.
- Les contributions sont versées à partir de 20 arbres à haute tige de plein vent donnant droit à des contributions par exploitation.
- Les contributions sont versées pour les nombres maxi d'arbres par hectare ci-dessous:
 - 120 arbres à pépins et/ou arbres à noyau, sans les cerisiers
 - 100 cerisier, noyers et châtaigniers
- Le tronc doit mesurer au moins 1,2 m de haut pour les arbres à noyau et 1,6 m pour les autres arbres.
- Les espèces fruitières sauvages bénéficient des contributions pour les arbres à haute tige de plein vent, pour autant qu'il s'agisse d'arbres à pépins ou à noyau, à savoir le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), le cormier (*Sorbus domestica*), le merisier (*Prunus avium*), le Sorbier torminal (*Sorbus torminalis*), le prunier-cerise (*Prunus cerasifera*), le mûrier (*Morus sp.*) et le néflier (*Mespilus germanica*). L'arbre doit être conduit en haute tige. Les plantes buissonnantes comme le noisetier ou le sureau ne bénéficient pas des contributions pour arbres à haute tige de plein vent.

Niveau de qualité II

Les arbres à haute tige touchent en supplément par arbre et par année la contribution à la biodiversité pour le niveau de qualité II de CHF 16.50 pour les noyers et de CHF 31.50 pour les autres essences, s'ils remplissent, outre les exigences du niveau de qualité I, notamment les exigences ci-dessous. Les contributions pour les niveaux de qualité I et II sont cumulables.

- Au moins 10 arbres et 20 a mini de surface.
- La distance d'un arbre à l'autre sera de 30 m maxi.
- Au moins 30 et au maximum 120 arbres/ha. Exception: Cerisiers, noyers et châtaigniers: 100 arbres/ha maxi.

Toutes les autres exigences quant aux densités et distances de plantation et pour la protection phytosanitaire figurent dans l'ordonnance sur les paiements directs.

Exigences d'IP-Suisse

Les arbres à haute tige reçoivent des points dans le système de points de biodiversité d'IP-Suisse.

Les nouvelles plantations doivent être composées d'arbres à haute tige de variétés figurant sur la liste d'anciennes variétés de FRUCTUS. D'autres variétés sont prises en considérations pour les arbres existants plus anciens. Cette liste existe pour les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, les cognassiers, les noyers, les châtaigniers et les griottiers. www.ipsuisse.ch > [Producteurs](#) > [Exigences](#) > [Biodiversité: Variétés et races anciennes](#)

FRUCTUS a décrit des variétés de pommier et de poirier anciennes et spécialement rustiques dans deux brochures:

www.ipsuisse.ch > [Producteurs](#) > [Prod. végétale](#) > [Fruits à cidre: Variétés de pommier rustiques, Variétés de poirier rustiques](#)

Les arbres à haute tige sont des éléments de biodiversité importants sur les terres de l'exploitation. IP-Suisse a composé avec la Station ornithologique suisse de Sempach un paquet de mesures intitulé Ferme+, qui permet d'élargir la biodiversité sur les terres de l'exploitation. Ferme+ est facultatif.

www.ipsuisse.ch > [Producteurs](#) > [Exigences](#) > [Biodiversité: Ferme+](#)

Toutes les informations sur le système de points d'IP-Suisse sont en ligne sur le site Internet d'IP-Suisse:

www.ipsuisse.ch > [Producteurs](#) > [Exigences](#) > [Biodiversité](#) > [Exigences production IP-Suisse](#)

Il est possible de cultiver les fruitiers à haute tige dans des systèmes agroforestiers et d'obtenir des points «protection du climat et des ressources» d'IP-Suisse.

Conseils et informations

Consultation sur la création d'un verger à haute tige

Le service de consultation est une offre de FRUCTUS.

Il est gratuit pour les exploitations IP-Suisse.

FRUCTUS, Tél: 079 838 20 20, beratung@fructus.ch

Consultation sur les points de biodiversité

IP-SUISSE, Molkereistrasse 21, 3052 Zollikofen

Tél: 031 910 60 00, info@ipsuisse.ch

Acheter des arbres

Une liste de pépinières se trouve en ligne sur www.fructus.ch

Aperçu détaillé des mesures de promotion de la biodiversité

www.agri-biodiv.ch et www.bff-spb.ch

Mentions légales

Éditeur

FRUCTUS
Müller-Thurgau-Strasse 29
8820 Wädenswil
044 518 03 40
info@fructus.ch
www.fructus.ch

Auteurs

Kaspar Hunziker, Claudia Frick, FRUCTUS

Graphisme

FxH - visuelle Kommunikation
Huebbrunnenstr. 9, 8627 Grüningen

Traduction Yvette Allemann

Édition 2021

L'élaboration de cette fiche technique de FRUCTUS a bénéficié du soutien financier d'IP-Suisse.

Elle est téléchargeable sur www.fructus.ch